



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 janvier 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un garage détaché de 3,66 m de façade sur 9,75 m de profondeur à un minimum de 3,61 m de la ligne latérale gauche (sud) alors que l'article 7.8.2 du Règlement de zonage n° 269-05 stipule qu'un garage doit respecter une marge de recul minimale latérale de 8 m.

Identification du site concerné : Lot 4 586 544 du Cadastre du Québec  
15, impasse du Crépuscule

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2015.

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier